



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question au Gouvernement n° 3444

Texte de la question

LA FLOTILLE DE GAZA

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Braouezec, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Patrick Braouezec. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre, absent cet après-midi.

La flottille organisée par le mouvement de solidarité internationale avec le peuple palestinien s'est préparée pendant plus d'un an pour aller briser le blocus illégal de la bande de Gaza qui dure depuis quatre ans. Notre collègue Jean-Paul Lecoq en faisait partie.

Elle est aujourd'hui bloquée dans le port du Pirée par les autorités grecques qui, répondant aux injonctions de l'État israélien, se transforment en police des mers et censeurs de la solidarité internationale.

Certains des membres de cette flottille de l'espoir et du droit à la dignité pour les Palestiniens ont été arrêtés, d'autres sont en grève de la faim, mais tous attendent que les pressions, exercées par l'État d'Israël au nom du respect de sa souveraineté et qui externalise ainsi sa politique violatrice des droits sur le territoire européen, soient levées.

Cet événement vient s'ajouter à de nombreux autres qui montrent que certains pays de la communauté internationale font fi du cadre normatif des Nations unies et préfèrent déréguler et déstructurer le droit international et le droit humanitaire pour mieux dominer les autres.

Au lieu de répondre à ses obligations et à ses responsabilités pour que le blocus de Gaza et l'occupation illégale que subit la Palestine depuis soixante-trois ans cessent et pour qu'il soit mis fin à l'impunité dont bénéficient de nombreux responsables israéliens, l'État français préfère se soumettre aux diktats de ce même État.

Un bateau, le *Dignité*, a atteint les eaux internationales et continue vers Gaza avec, à son bord, douze citoyens français. En se mobilisant ainsi, ceux-ci font face à la passivité du Gouvernement, qui n'assume pas ses obligations. Le Gouvernement doit tout faire pour que l'horreur du 31 mai 2010 à bord du *Mavi Marmara* ne se reproduise pas, tout en assurant leur droit à la libre circulation.

Quand le Gouvernement prendra-t-il enfin ses responsabilités et pèsera-t-il sur l'obligation du respect des droits du peuple palestinien ?

Mme la présidente. Merci de conclure.

M. Patrick Braouezec. Quand interviendra-t-il sur l'occupation illégale de la Palestine ? Quand décidera-t-il enfin la reconnaissance effective de l'État palestinien ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Henri de Raincourt, ministre chargé de la coopération.

M. Henri de Raincourt, *ministre chargé de la coopération*. Monsieur le député, la France a déjà eu plusieurs fois l'occasion, à l'instar de nombreux autres pays et du secrétaire général des Nations unies, de décourager publiquement les équipages des navires à destination de Gaza, parce que, justement, les événements de l'année dernière ont montré les risques de confrontation qui sont liés à ces initiatives.

M. Jean-Paul Lecoq. C'est un manque de courage de la part du gouvernement français !

M. Henri de Raincourt, *ministre*. Les services du ministère des affaires étrangères ont reçu les organisateurs de cette campagne Un bateau français pour Gaza, afin de leur faire part de ce message de vive voix.

L'aide humanitaire à destination de Gaza doit transiter par voie terrestre. Il s'agit aujourd'hui du moyen le plus efficace pour venir en aide à la population qui en a besoin. C'est dans ce contexte, monsieur le député, que les

autorités grecques ont pris la décision de chercher à retenir les navires de la flottille.

Notre appel à la responsabilité ne change rien à notre position sur le blocus de Gaza, qui doit être levé.

Mme Marie-George Buffet. Rien ne bouge !

M. Jean-Paul Lecoq. Il ne se passe rien depuis quatre ans !

M. Henri de Raincourt, *ministre*. Alain Juppé a d'ailleurs expressément rappelé aux autorités israéliennes lors de son déplacement au début du mois de juin qu'il était crucial qu'elles favorisent l'acheminement de l'aide internationale. Les projets de développement et de reconstruction menés par les Nations unies doivent également pouvoir être menés sans obstacle.

M. Jean-Paul Lecoq. Lâcheté gouvernementale !

M. Henri de Raincourt, *ministre*. Je veux enfin vous dire que la France est présente dans la bande de Gaza puisque, en soutien à la population civile, 30 % de notre aide bilatérale aux Palestiniens lui est destinée et que nous menons des projets très importants de développement.

M. Jean-Paul Lecoq. Vous deviez reconstruire l'hôpital de Gaza, cela fait quatre ans et demi qu'on attend !

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3444

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Coopération

Ministère attributaire : Coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 juillet 2011